

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 janvier 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Cléo Proulx, représentant de Saint-Benoît-Labre

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4889-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

8.3 Paiement travaux ajouts regards de nettoyage;

8.4 Facture d'Aquatech Inc.;

9.2 Remerciement à Monsieur Pierre Drouin et Madame Nathalie Mercier, MAMOT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4890-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 15 décembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h38, Monsieur Yvan Paré, représentant de Saint-Martin prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 26 janvier 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2016;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2016 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Copie de l'entente notariée signée le 13 décembre 2016 entre la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et la Municipalité de Saint-Côme-Linière concernant des redevances à être versées par la Régie à cette municipalité pour être hôte d'un LET sur son territoire;
- Dépôt d'un avis de non-conformité émis par le MDDELCC le 06 janvier 2017 concernant entre autre le non recouvrement final des cellules complétées.

RÉSOLUTION NO: 4891-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

#C-1600810 à #C-1600855 inclusivement,
#C-1700001 à #C-1700077 inclusivement,
#P-1600488 à #P-1600512 inclusivement,
#P-1700001 à #P-1700024 inclusivement,
pour un déboursé total de 968 011.19\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO: 4892-17

FOURNITURE DE BACS 360 LITRES

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution #4827-16 le 25 août 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises pour la fourniture de bacs bleus d'une capacité de 360 litres nécessaires à la récupération;

CONSIDÉRANT que ces deux (2) entreprises sont IPL Inc. et Equipements Omnibac Inc.;

CONSIDÉRANT que seul l'entreprise IPL Inc. a déposé une offre de services dans ce dossier, laquelle a été ouverte le 11 janvier 2017 à 11h01 et que copie du procès-verbal de l'ouverture a été remise aux membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée est la suivante :
- IPL Inc. ... prix unitaire de 61.85\$ plus taxes;
- Équipement Omnibac Inc. n'a pas déposé;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la soumission reçue et accorde à IPL Inc. le mandat de fourniture des bacs selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4893-17

LIGNE DE VIE AU SYSTÈME DE TRAITEMENT (SMBR)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer des lignes de vie au système de traitement (SMBR) de la Régie afin de protéger les travailleurs qui doivent effectuer des manœuvres à cet endroit;

CONSIDÉRANT que la Régie a confié, par sa résolution #4825-19 adoptée le 25 août 2016, mandat à EQIP Solutions/Genie S.E.N.C. afin de fournir les services techniques (plans) dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que suite à un second appel d'offres sur invitation dans ce dossier, les prix reçus en date du 11 janvier 2017 sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES INVITÉS	MONTANT (avant taxes)
Concept d'Usinage de Beauce Inc.	18 500,00 \$
Soudure Steve Lessard (9312-9216) Inc.	28 780,00 \$
Usinage Xpress de Beauce Inc.	34 750,00 \$
Sébastien Drouin, St-Prosper	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Concept d'Usinage de Beauce Inc. le mandat de fourniture et d'installation de ligne de vie au système de traitement des eaux – SMBR, le tout conformément aux plans et détails préparés par EQIP Solutions/Genie S.E.N.C. projet #PP16-086 et selon l'offre déposée par le soumissionnaire le 02 décembre 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4894-17

PAIEMENT TRAVAUX POSE DE REGARDS DÉCOMPTE PROGRESSIF #01

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a accordé par sa résolution #4832-16 adoptée le 25 août 2016, un mandat à Excavation Bolduc Inc. pour la pose de regards de nettoyage sur des conduites des eaux de lixiviation;
- CONSIDÉRANT** que Madame Annick Poirier, ingénieure au dossier pour WSP Canada Inc. a fait parvenir à la Régie en date du 26 janvier 2017 la demande de paiement #01 dans ce dossier, laquelle s'élève à 122 825.05\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'il restera à payer à l'entrepreneur 13 647.23\$ plus taxes sur ce décompte progressif;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le décompte progressif #01 tel qu'établi par Madame Poirier dans ce dossier et en autorise le paiement par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4895-17

COMPTE À PAYER À AQUATECH INC.

- CONSIDÉRANT** que la Régie a fait faire le nettoyage et les tests d'étanchéité sur les conduites des eaux de lixiviation à l'automne 2016 par Véolia ES Canada Inc.;
- CONSIDÉRANT** que les employés d'Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. ont assisté les travailleurs de Véolia Inc. en fournissant certains équipements tels : trépied, antichute, détecteur de gaz, de même qu'en apportant de la surveillance;
- CONSIDÉRANT** qu'Aquatech a facturé 600.00\$ plus taxes, soit 6 heures à 100.00\$/heure pour ces services (facture #050669);

CONSIDÉRANT que si Véolia Inc. avait eu ces équipements sur place, les coûts auraient été également chargés à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de payer à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. la facture #050669 datée du 29 décembre 2016 au montant de 600.00\$ plus taxes;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4896-17

DATE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE EN 2017

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenue en 2017 selon les dates suivantes : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 20 avril, 25 mai, 22 juin, 24 août, 21 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 21 décembre;

QUE les dates peuvent être changées par l'adoption d'une résolution modifiant celle-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4897-17

REMERCIEMENTS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres de ce conseil adressent leurs plus sincères remerciements à Madame Nathalie Mercier, conseillère en gestion municipale et à Monsieur Pierre Drouin, directeur général par intérim, tous deux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour le travail effectué dans le dossier des compensations à verser par la Régie à la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4898-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

ÉRIC MAHEUX

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROGER TURCOTTE